

Zurich, le 26 octobre 2005

Communiqué de presse

Code de bonne gouvernance à l'intention des fondations: une première européenne

SwissFoundations, l'association faitière des fondations donatrices en Suisse, publie pour la première fois en Europe des directives de bonne gouvernance pour une gestion moderne et professionnelle des fondations. Ce code a été élaboré et rédigé par un groupe de travail réunissant des experts de renom. Le Swiss Foundation Code a paru fin octobre 2005 aux éditions Helbing & Lichtenhahn en français, allemand et anglais.

Depuis les différents scandales ayant secoué le secteur économique à travers le monde, le terme de „Corporate Governance“ est devenu un concept familier des discussions publiques. En 2002, economiesuisse, la Fédération des entreprises suisses, a publié le „Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance“ qui, selon un rapport intermédiaire publié l'an dernier, est de plus en plus consulté et suivi.

Aujourd'hui, le Swiss Foundation Code fournit – c'est une première en Europe – des règles pratiques de bonne gouvernance à l'intention des fondations classiques. Le but du Code est de proposer des directives visant une gestion moderne et professionnelle des fondations et de thématiser les questions centrales que sont la constitution d'une fondation, son organisation, sa gestion et sa surveillance, son activité de soutien, ainsi que sa politique budgétaire et de placement. SwissFoundations, l'association faitière des fondations donatrices en Suisse, en est l'éditeur.

La Suisse, paradis des fondations

La Suisse offre d'excellentes conditions-cadres aux fondations donatrices. D'abord parce que notre pays connaît une longue tradition bien vivante en ce domaine; ensuite parce qu'un droit suisse libéral des fondations facilite la constitution et la gestion de fondations. La révision du droit des fondations qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006 a confirmé la confiance traditionnellement accordée par le monde politique et la société en général.

Cette position avantageuse des fondations signifie à la fois reconnaissance et devoirs. Bénéficiant d'avantages fiscaux lors de la constitution et tant que durent leurs activités et ayant une influence directe sur la société par le choix des projets soutenus, les fondations apparaissent comme des institutions quasi-étatiques. Il convient donc d'en analyser les faits et gestes. Il est aussi prévisible que les fondations donatrices devront à l'avenir de plus en plus souvent se légitimer.

SwissFoundations prend les devants en publiant le premier Code de bonne gouvernance à l'intention des fondations donatrices.

Une première dans le secteur européen des fondations

Le Swiss Foundation Code repose sur trois principes directeurs: „Mise en oeuvre efficace du but de la fondation“, „Checks and Balances“ et „Transparence“. Ces trois aspects sont approfondis dans 22 recommandations, chacune assortie d'explications détaillées, dans les domaines constitution, gestion, activité de soutien et finances. Bien que le Code ne fournisse que des recommandations et qu'il s'adresse en premier lieu aux fondations donatrices, c'est-à-dire celles

disposant d'un patrimoine ou de revenus propres utilisés pour des projets d'utilité publique, il offre aussi à d'autres fondations classiques et aux organisations à but non lucratif des indications utiles. Le Code est complété par un important glossaire, des références bibliographiques, ainsi qu'une brève introduction dans le domaine de la gestion intégrée des fondations donatrices.

Le groupe de travail chargé de l'élaboration et de la rédaction du Code a été présidé par le professeur Karl Hofstetter, expert de renom dans le domaine de la bonne gouvernance d'entreprise et auteur du rapport „Corporate Governance in der Schweiz“. A ses côtés, Thomas Sprecher, un représentant de la nouvelle génération parmi les spécialistes suisses du droit des fondations, signe le Code en tant qu'auteur.

Deuxième volume des Cahiers „Foundation Governance“ aux éditions Helbing & Lichtenhahn (Bâle, Genève, Munich), le Code a paru fin octobre en français, allemand et anglais. Un tel projet représente une première en Europe. Il est prévu que ce Code sera suivi d'un recueil de commentaires portant principalement sur les recommandations relatives aux questions stratégiques et fournissant un exposé des motifs étayé par des exemples pratiques.

A noter: le premier „Forum fondations“ de SwissFoundations

Le 7 décembre prochain aura lieu à l'Hôtel Widder de Zurich le premier « Forum fondations » sur le thème „Swiss Foundation Code – coquille vide ou recette miracle. Points de vue et perspectives concernant le premier code de bonne gouvernance destiné aux fondations donatrices. Avec une modération assurée par Ellinor von Kauffungen, les personnalités suivantes participeront au forum : le professeur Ernst Buschor, Xavier Comtesse, Philipp Egger, le professeur Karl Hofstetter et Thomas Sprecher.

Infos et inscription sur le site www.swissfoundations.ch

Swiss NPO-Code

Simultanément à l'élaboration du Swiss Foundation Code, la «Conférence des présidents des grandes organisations humanitaires et des services sociaux de Suisse» a édicté le Swiss NPO-Code. Celui-ci se rapporte à toutes les organisations d'utilité publique, quelle qu'en soit la forme juridique, c'est-à-dire outre les fondations, les associations récoltant des fonds privés ou financées par des fonds publics et les sociétés anonymes. Ce code exige un engagement selon le principe «comply or explain». Le Swiss NPO-Code va probablement paraître en été 2006.

Pour de plus amples informations, les personnes suivantes sont à votre disposition:

- Professeur Karl Hofstetter, président du groupe de travail „Swiss Foundation Code“, tél. 041 632 85 36
- Thomas Sprecher, membre du groupe de travail et rédacteur du „Swiss Foundation Code“, tél. 058 800 80 00
- Philipp Egger, directeur de la Fondation GEBERT RÜF, membre fondateur et membre de la direction de SwissFoundations, tél. 061 270 88 20

Vous pouvez commander une version électronique du Code auprès de SwissFoundations: 044 440 00 10 ou info@swissfoundations.ch

Vous trouverez ce communiqué de presse ainsi que d'autres documents de presse sur le site Internet www.swissfoundations.ch.